

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.09.2023

**\* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**

- 1.1 **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** HUILE DE COMPRESSION 32
- **Code du produit** LU 700989
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées .**
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Huile pour compresseurs  
formulation de lubrifiants
- 1.3 **Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**  
ECSA Maintenance AG  
Burgauerstrasse 17  
CH-9230 Flawil (SG)  
Svizzera  
Tel.: +41 (0)58 211 93 00  
Fax: +41 (0)58 211 93 01  
quality@ecsa.ch
- **Service chargé des renseignements :** Département sécurité du produit: quality@ecsa.ch
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence**  
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum  
Tel. +41 44 251 51 51 (CH: 145)

**\* RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 **Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- 2.3 **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

**\* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 **Préparations**
- **Description :** Mélange d'huiles minérales et des additifs.

- **Composants contribuant aux dangers:**

Numéro EC: 701-204-9 Reg.nr.: 01-2119960832-33	Reaction products of fatty acids, C14-C18 (branched and linear) and C18 (unsaturated) with tetraethylenepentamine (linear, branched, cyclic)	0,1 - < 0,3%
	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.09.2023

---

**Nom du produit HUILE DE COMPRESSION 32**


---

(suite de la page 1)

### \* RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### - 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### - Indications générales :

Autoprotection du secouriste d'urgence

Demander immédiatement conseil à un médecin ou appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de troubles.

##### - après inhalation :

Inhalation est très improbable à cause de la faible pression de vapeur à température ambiante.

Une exposition aux vapeurs peut toutefois se produire lorsque la substance est manipulée à haute température avec une ventilation insuffisante.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.



En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

##### - après contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés

Nettoyer à l'eau et au savon.

En cas de contact avec le produit à température élevée, le refroidissement à l'eau froide.

N'appliquez jamais de la glace directement sur la brûlure

NE PAS essayer de retirer des parties de vêtements collés à la peau brûlée, mais découper autour.

##### - après contact avec les yeux :

Protéger l'oeil intact

Rincer les yeux, pendant au moins 15 minutes sous l'eau courante en écartant les paupières; et consulter un médecin

Retirer les lentilles cornéennes

##### - après ingestion :

Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Si la personne est consciente, lui laver la bouche avec de l'eau.

#### - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

irritation des muqueuses

Irritation des voies respiratoires

Le contact répété ou prolongé de la peau avec des vêtements contaminés peut causer une dermatite, rougeur, gerçures de la peau.

Irritation oculaire

L'ingestion peut causer:

Nausée

Diarrhée

#### - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, toujours supposer que cela s'est produit même aspiration de liquide dans les poumons. Transférer immédiatement à l'hôpital, ne pas attendre que des symptômes apparaissent.

### \* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### - 5.1 Moyens d'extinction

##### - Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

Mousse

##### - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

#### - 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

oxydes de carbone (COx)

(suite page 3)

— CH/FR —

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.09.2023

### Nom du produit **HUILE DE COMPRESSION 32**

(suite de la page 2)

#### - 5.3 Conseils aux pompiers

##### - Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier)

##### - Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

### \* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### - 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

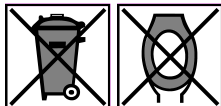
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloignées les sources d'incendie

Avertissement: Ce produit rend les surfaces très glissantes.

#### - 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

#### - 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:



Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Recueillir par moyen mécanique.

Mettre dans des récipients fermés appropriés de récupération ou d'élimination.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

#### - 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### - 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

#### - Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

#### - 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### - Stockage :

##### - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Température de stockage recommandée: < 55°C

##### - Indications concernant le stockage commun :

Produits incompatibles:

oxydants

acides forts

##### - Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Prudence en cas d'ouverture répétée de emballages entamés

#### - 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.09.2023

---

**Nom du produit HUILE DE COMPRESSION 32**


---

(suite de la page 3)

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### - 8.1 Paramètres de contrôle

##### - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

En cas de présence de brouillard d'huile, ne pas dépasser la concentration de 5 mg / m<sup>3</sup>.

##### - DNEL

Huiles minérales:

Oral	DNEL Long term exposure - systemic effects	0,74 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	DNEL Long-Term exposure-systemic effects	0,97 mg/kg/ bw/day (wrk)
Inhalatoire	DNEL Long-Term exposure-systemic effects	2,73 mg/m <sup>3</sup> (wrk)
	DNEL Long-Term local effects	1,19 mg/m <sup>3</sup> (general population)
		5,58 mg/m <sup>3</sup> (wrk)

#### - 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements appropriés:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir éloignées les sources d'incendie

##### - Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### - Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

##### - Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

##### - Protection des mains :

Nous recommandons l'utilisation de gants de protection.

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

##### - Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Gants en néoprène

##### - Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

##### - Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées.

L'équipement doit être conforme à EN 166.

##### - Protection du corps :

Utiliser une tenue de protection.

Chaussures de sécurité.

##### - Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit d'arriver aux cours d'eau et dans les égouts.

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### - 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### - Aspect:

##### - Forme :

liquide

##### - Couleur :

jaune clair

##### - Odeur :

caractéristique

##### - Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 5)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.09.2023

---

**Nom du produit HUILE DE COMPRESSION 32**


---

(suite de la page 4)

- Point de fusion :	-27 °C
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
- Inflammabilité	Non déterminé.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	Non déterminé.
- supérieure :	Non déterminé.
- Point d'éclair :	218 °C
- Température d'inflammation :	Non déterminé
- Température de décomposition :	Non déterminé.
- pH	Non déterminé.
- Viscosité :	
- Viscosité cinématique à 40 °C	32 mm <sup>2</sup> /s (5.5 mm <sup>2</sup> /s at 100°C)
- dynamique :	Non déterminé.
- Solubilité	
- l'eau :	insoluble
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable.
- Pression de vapeur à 20 °C:	< 0,1 hPa
- Densité et/ou densité relative	
- Densité à 15 °C:	0,868 g/cm <sup>3</sup>
- Densité relative.	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
<b>- 9.2 Autres informations</b>	
<b>- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
- Modification d'état	
- Point/l'intervalle de ramollissement	
- Propriétés comburantes	Non-oxydant
- Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
<b>- Informations concernant les classes de danger physique</b>	
- Substances et mélanges explosibles	néant
- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	néant
- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant
- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant
- Matières solides comburantes	néant
- Peroxydes organiques	néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
- Explosibles désensibilisés	néant

---

**\* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité Voir "Possibilité de réactions dangereuses"
- 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions normales d'utilisation
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucun

(suite page 6)

— CH/FR —

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.09.2023

### Nom du produit **HUILE DE COMPRESSION 32**

(suite de la page 5)

#### - 10.4 Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

#### - 10.5 Matières incompatibles:

Agents oxydants  
acides forts

#### - 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Oxydes de carbone (COx)

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### - 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### - Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

**Reaction products of fatty acids, C14-C18 (branched and linear) and C18 (unsaturated) with tetraethylenepentamine (linear, branched, cyclic)**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)

#### - de la peau :

Généralement, le produit n'irrite pas la peau.

Le contact répété ou prolongé de la peau avec des vêtements contaminés peut causer une dermatite, rougeur, gerçures de la peau.

#### - des yeux : Généralement le produit n'irrite pas les yeux.

- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### - Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### - Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### - Indications toxicologiques complémentaires :

En cas d'inhalation peut irriter les muqueuses des voies respiratoires

Inhalation répétée et prolongée de vapeurs présents à des limites supérieurs au niveau de sûreté peut causer dommages au voies respiratoires.

#### - Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Pas d'autres informations importantes disponibles

#### - 11.2 Informations sur les autres dangers

#### - Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### - 12.1 Toxicité

#### - Toxicité aquatique :

**Reaction products of fatty acids, C14-C18 (branched and linear) and C18 (unsaturated) with tetraethylenepentamine (linear, branched, cyclic)**

LC50/96h	>1.000 mg/l (pimephales promelas) (OECD 203)
EC50/48h	>1.000 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

(suite page 7)



**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.09.2023

---

**Nom du produit HUILE DE COMPRESSION 32**


---

(suite de la page 6)

EC50/96h	94 mg/l ( <i>pseudokirchneriella subcapitata</i> ) (OECD 201)
----------	---

- **12.2 Persistance et dégradabilité**  
EC 701-204-9 : 4,5% 28 day OECD 301 B  
Pas facilement biodégradable.
  - **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **12.4 Mobilité dans le sol**  
Le produit est insoluble dans l'eau.  
Le produit ne peut pénétrer dans le sol
  - **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - **PBT:** Non applicable.
  - **vPvB:** Non applicable.
  - **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
  - **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **Autres indications écologiques :**
  - **Indications générales :** En général non polluant
- 

**\* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
  - **Recommandation :**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
  - **Catalogue européen des déchets** 13 01 10\* huiles hydrauliques non chlorées à base minérale
  - **Emballages non nettoyés :**
  - **Recommandation :**  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
- 

**\* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            |                 |
| - <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  | néant           |
| - <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     |                 |
| - <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  | néant           |
| - <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                            |                 |
| - <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  |                 |
| - <b>Classe</b>  | néant           |
| - <b>14.4 Groupe d'emballage</b>   |                 |
| - <b>ADR, IMDG, IATA</b>   | néant           |
| - <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                                     | Non applicable. |
| - <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            | Non applicable. |
| - <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Non applicable. |
| - <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>  | néant           |

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 13.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.09.2023

Nom du produit **HUILE DE COMPRESSION 32**

(suite de la page 7)

**\* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Regulation (EC) n° 1907/2006

Regulation (EC) n° 1272/2008

Regulation (EC) n° 830/2015

Regulation (EC) n° 487/2013

Regulation (EC) n° 878/2020

OPChim 813.11

Authorization in accordance with REACH regulation (CE n. 1907/2006 and subsequent amendments and integration):

the product is not included in the list of substance of very high concern (SVHC) candidate for authorization.

**- Directive 2012/18/UE**

**- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** The substance is not contained

**- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

**- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**- Prescriptions nationales :**

**- Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)

**- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**\* RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**- Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**- Service établissant la fiche technique :** Département sécurité du produit

**- Date de la version précédente:** 26.04.2021

**- Numéro de la version précédente:** 1

**- Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

LATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 9)

— CH/FR —



**Fiche de données de sécurité**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 13.09.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 13.09.2023

---

**Nom du produit HUILE DE COMPRESSION 32**

---

(suite de la page 8)

*PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2***- . Sources.***Regulation (EC) n° 1907/2006**Regulation (EC) n° 1272/2008**Regulation (EC) n° 487/2013**Regulation (EC) n° 830/2015**Regulation (EC) n° 878/2020**ECHA Registered Substances Database***- \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

— CH/FR —